



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 94627

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse des recrutements d'enseignants d'éducation physique et sportive. Ces trois dernières années, les recrutements n'ont pas permis de combler le nombre des départs en retraite et le déficit s'élève à 560 places. Pour 2006, le chiffre des personnes recrutées par la voie externe est descendu à 451 et pour les années 2007 et 2008 il est déjà fixé à 600 postes au maximum. Or, pour la même période, le nombre des départs en retraite est estimé à 1 280 en 2006, 1 300 en 2007 et 1 320 personnes en 2008. Sur cette période le déficit sera donc de 2 285 enseignants. Cette situation n'est pas tenable et conduit inévitablement à la dégradation de l'enseignement physique et sportif. Soit par la réduction du nombre d'heure par classe, soit par la multiplication des heures supplémentaires alors que tant de jeunes sont au chômage. Cet enseignement est pourtant essentiel au développement des élèves, à leur développement physique mais également à leur socialisation. De plus, nombre d'étudiants se sont engagés dans la filière STAPS (sciences et techniques des apprentissages physiques et sportifs) alors que les perspectives de recrutement étaient largement supérieures aux prévisions actuelles. Ils ont le sentiment légitime d'avoir été trompés. Aussi, elle souhaiterait qu'il lui indique quelles mesures concrètes il entend prendre pour assurer la continuité du service public de l'enseignement physique et sportif et pour assurer l'égalité entre les élèves. Elle lui demande aussi quelle réponse il entend apporter aux étudiants qui se trouvent dans une impasse du fait de la diminution des recrutements.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le

professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94627

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5072

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6228